

## LE DIAGNOSTIC ÉLECTRIQUE

Diagnostic	Vente	Location	Bien concerné
ÉLECTRIQUE	OUI	NON/OUI (01/07/2017)	Le diagnostic électricité est obligatoire pour toute installation de plus de 15 ans.

Il contribue à la **sécurité** du futur occupant en l'informant en cas d'installation électrique défectueuse qui peuvent provoquer des incendies et des électrocutions.

### L'essentiel

- **Transactions concernées**  
Obligatoire pour les ventes et les locations (\*)  
(\* ) Location : A partir du 1er juillet 2017 pour les appartements construits avant 1975, puis à partir du 1er janvier 2018 pour tous les logements (appartements et maisons).
- **Biens concernés**  
Toute installation électrique de plus de 15 ans
- **Validité du diagnostic électricité**  
Valide pendant 3 ans pour la vente  
Valide pendant 6 ans pour la location

**L'état des installations intérieures d'électricité est obligatoire en cas de vente ou de location (\*)** d'un bien immobilier à usage d'habitation (partie privatives, dépendances, extérieurs, piscines et fontaines).

(\* ) **A partir du 1er juillet 2017** pour les appartements construits avant 1975, puis à partir du 1er janvier 2018 pour tous les logements (appartements et maisons).

Ce diagnostic immobilier est donc **fortement conseillé dès 2016 en cas de location** afin de vérifier qu'un logement respecte effectivement les critères de décence relatifs à la sécurité électrique tels que définis dans la réglementation.

L'objectif est d'identifier par des contrôles visuels, des essais et des mesures, les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes et des biens. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur (en particulier la norme NFC 15-100 concernant les installations neuves). **Les biens concernés sont ceux dont les installations d'électricité ont été réalisées depuis plus de 15 ans.**

La **loi ALUR** a ajouté que le diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité devra être joint aux **baux de location**.